

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 novembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH - M. FAVERJON - M. BARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. BERTHIER (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir Mme AVENA) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Décision modificative n°2 - Actualisation des crédits de paiement de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagements sur la gestion connectée de l'espace public « On Dijon » - Ajustements de crédits

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision modificative, d'actualiser les crédits de paiement de l'autorisation de programme et de l'autorisation d'engagements de la « gestion connectée de l'espace public » et d'ajuster en conséquence les prévisions budgétaires sur l'exercice 2019 du budget de la Ville de Dijon.

1 - Gestion connectée de l'espace public – Actualisation des crédits de paiement de l'autorisation de programme et d'engagements

Par délibération en date du 20 décembre 2017, la Ville de Dijon a décidé de gérer les crédits d'investissement de l'opération relative à la gestion connectée de l'espace public « On Dijon » en autorisation de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Il est rappelé que les autorisations de programme (investissement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme et d'engagements correspondantes.

Les autorisations de programme et d'engagements sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

En cohérence avec l'attribution du marché de Conception, Réalisation, Entretien, Maintenance « On Dijon » et suite à l'actualisation du planning prévisionnel d'exécution de l'opération intégrant en particulier, sur 2019, l'installation de 12 nouvelles caméras, l'anticipation du renouvellement des équipements incendie, intrusion et contrôle d'accès sur différents bâtiments de la Ville, le déploiement d'un logiciel de sécurisation et de contrôle d'accès et l'extension du périmètre des illuminations sur les 9 quartiers de Dijon ainsi que la prise en charge de la maintenance sur des panneaux de sécurité (alarmes vitesses et sécurécôle), il est proposé de réviser le montant des crédits de paiement sur la période 2018-2030, le montant des autorisations de programme et autorisation d'engagements restant, quant à lui, inchangé.

Montant de l'autorisation de programme 2018-2030 : 12 280 739 €

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2018-2030 (la colonne « post 2019 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2020 à 2030) :

Projet On Dijon (montant en €)	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
		2018	2019	Post 2019
Echéancier actuel (A)	12 280 739	2 137 607,71	3 286 200	6 856 931,29
Décision modificative (B)	0		623 931	- 623 931
Echéancier modifié (C= A+B)	12 280 739	2 137 607,71	3 910 131	6 233 000,29
Affectation		Chapitres 20 - 21 - 23		

Montant de l'autorisation d'engagements 2018-2030 : 17 538 019 €

Répartition et affectation des crédits de paiement annuels et prévisionnels sur la période 2018-2030 (la colonne « post 2019 » regroupant la totalité des crédits de paiement des exercices 2020 à 2030) :

Projet On Dijon (montant en €)	Autorisation d'engagements (AE)	Crédits de paiement (CP)		
		2018	2019	Post 2019
Echéancier actuel (A)	17 538 019	1 387 061,86	1 721 000	14 429 957,14
Décision modificative (B)	0		60 800	- 60 800
Echéancier modifié (C= A+B)	17 538 019	1 387 061,86	1 781 800	14 369 157,14
Affectation		Chapitre 011		

2- Ajustements de crédits :

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
20 Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires	-684 731,00
23 Immobilisations en cours	2313	Constructions	406 546,00
23 Immobilisations en cours	2315	Installations, matériel et outillage technique	217 385,00
Total dépenses réelles			-60 800,00
Total dépenses d'investissement			-60 800,00
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>			<i>-60 800,00</i>
Total recettes d'ordre			-60 800,00
Total recettes d'investissement			-60 800,00

Section de fonctionnement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
011 Charges à caractère général	611	Contrats de prestations de service	48 300,00
011 Charges à caractère général	6156	Maintenance	12 500,00
Total dépenses réelles			60 800,00
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>			<i>-60 800,00</i>
Total dépenses d'ordre			-60 800,00
Total dépenses de fonctionnement			0,00

En mouvements réels, les dépenses sont prévues au titre de l'actualisation des autorisations de programme et d'engagements « Gestion connectée de l'espace public » (On Dijon) répartis de la manière suivante :

- en dépenses d'investissement, 623 931€ sont inscrits et répartis en :
 - 406 546 € sur le compte 2313 « Constructions »
 - 217 385 € sur le compte 2315 « Installations, matériel et outillage technique »
- en dépenses de fonctionnement, 60 800€ sont inscrits et répartis en :
 - 48 300 € sur le compte 611 « Contrats de prestations de service »
 - 12 500 € sur le compte 6156 « Maintenance »

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par la réduction des crédits qui n'avaient pas vocation à être utilisés lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2018 au budget supplémentaire 2019, soit - 684 731 € au chapitre 20, *nature 2051 « Concessions et droits similaires »*.

Par ailleurs, en opérations d'ordre budgétaires, l'équilibre de chaque section (fonctionnement et investissement), est assuré par une diminution de - 60 800 € du virement entre les sections.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver l'actualisation des crédits de paiement des autorisation de programme et autorisation d'engagement relatives à la gestion connectée de l'espace public – « On Dijon ».

2 - décider les ajustements de crédits proposés par la décision modificative n°2.

3 - autoriser le Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 44

Abstentions : 4

Ne participent pas au vote : 5